



COMMUNE  
DE  
JURIENS

## Avis

La Municipalité informe que

La cheffe du Département des institutions et de la sécurité a approuvé, en date du 16 novembre 2017

- le règlement du Conseil général de la Commune de Juriens

Approuvé par le Conseil général, cet objet ne peut faire l'objet d'un référendum.

En revanche, l'approbation est susceptible d'une requête à la Cour constitutionnelle dans un délai de 20 jours à compter de sa publication dans la Feuille des avis officiels du Canton de Vaud (art. 3 al. 3 et 5 al. 2 de la loi du 5 octobre 2004 sur la juridiction constitutionnelle; RSV 173.32). Service des communes et du logement

Parution dans la Feuille des avis officiels du Canton de Vaud, édition du 21 novembre 2017.

Juriens, le 21 novembre 2017  
La Municipalité